

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Portzamparc Carbone Solutions 2030 part X (FR001400P5P3)

Initiateur : Portzamparc Gestion

Site internet : <https://www.portzamparcgestion.fr/>

Pour de plus amples informations, veuillez appeler le **+33 2 40 44 94 91**

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Portzamparc Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Portzamparc Gestion est agréée en France sous le n° GP97077 et réglementée par l'AMF.

Ce document d'informations clés est produit au : 31/12/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce Produit est un Fonds professionnel spécialisé. Il s'agit d'un FIA non agréé par l'Autorité des marchés financiers dont les règles de fonctionnement sont fixées par le prospectus.

DURÉE

Ce Produit est constitué pour une période de 99 ans, à moins qu'une dissolution anticipée ne soit décidée, comme mentionné dans l'article 11 du Règlement. Les investisseurs ne souhaitant pas maintenir leurs parts dans le Fonds après la Période de Blocage auront la possibilité de les racheter selon les modalités définies dans les Articles VI.1 et VI.3 du Prospectus. La Société de Gestion se chargera d'informer l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et le Dépositaire en cas de décision de prolonger la durée de vie du Fonds.

OBJECTIFS

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du Fonds est d'orienter des capitaux vers des modèles économiques durables, dont les activités sont axées sur la fourniture de solutions pour la décarbonation afin de limiter le réchauffement climatique. Le Fonds cherche à obtenir sur un horizon d'investissement de six ans un accroissement de la valeur de ses actifs supérieur à 7% (net de Frais de Gestion) en rythme annualisé, en investissant principalement dans des actions émises par des entreprises de petites et moyennes capitalisations de l'Espace Economique Européen.

La Société de Gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7 % annuel, indiqué dans la rubrique Objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Les Porteurs de Parts sont informés du fait que le Fonds pourrait ne pas atteindre cet objectif et sont invités à consulter attentivement la rubrique « Profil de Risque » du présent.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'objectif de gestion du Fonds ne correspond à aucun indice existant. La stratégie d'investissement repose sur une sélection individuelle des actions, indépendamment de leur appartenance sectorielle ou à un indice spécifique. Cette approche rend complexe toute comparaison directe avec un indice de référence, puisqu'aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion.

Néanmoins, à des fins informatives, la performance du Fonds peut être évaluée rétrospectivement en la comparant avec celle des indices CAC Mid & Small NR et EURO STOXX Small NR, avec réinvestissement des dividendes.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active et discrétionnaire fondée sur une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant analyse fondamentale, recherche extra-financière et analyse quantitative. Le Fonds investit dans des actions émises par des sociétés dont les activités sont axées sur la fourniture de solutions pour la décarbonation. Le Fonds adopte une approche de sélection d'actions ("stock-picking") axée sur les qualités intrinsèques des Entreprises qui contribuent de façon positive aux enjeux de décarbonation plutôt que sur leur appartenance sectorielle ou leur inclusion dans un indice. Cette méthode repose sur un processus d'investissement strict, appuyé par une recherche extra-financière et financière rigoureuse.

Le Fonds adoptera une démarche d'impact auprès des entreprises sélectionnées et est notamment classifié en tant que « Fonds à Impact » par le groupe BNP Paribas. La notion d'investissement à impact recoupe des critères stricts en matière de durabilité des investissements réalisés et de transparence. Portzamparc Carbone Solutions 2030 démontre au travers de sa stratégie une intentionnalité mais également une additionnalité concrète tant par son objectif d'investissement que par le déploiement d'une stratégie d'impact définie et par le biais d'indicateurs extra-financiers quantifiables.

L'univers de recherche et d'investissement est très vaste. Il se compose des petites et moyennes capitalisations boursières de l'Espace Economique Européen. Ces petites valeurs ont la contrainte de disposer d'une plus faible liquidité. En revanche, elles offrent l'opportunité pour un investisseur de s'impliquer auprès d'entreprises prometteuses et innovantes, en phase de développement et donc avec des perspectives de croissances intéressantes, particulièrement lorsqu'il s'agit de nouveaux secteurs d'activité tels que ceux liés aux enjeux de la décarbonation. Bien souvent, ces secteurs ne sont pas encore pénétrés par les grandes capitalisations.

À travers ses autres Fonds gérés sur les Small & Mid Caps, l'équipe de gestion a déjà acquis une expérience significative en investissant dans des secteurs d'activités naissants et innovants.

Afin de restreindre cet univers étendu à des entreprises qualifiées d'investissements durables contribuant à un objectif environnemental, l'équipe de gestion va appliquer un premier filtre extra-financier quantitatif. D'après la réglementation européenne, les investissements qualifiés de « durables » ont pour objectifs de financer des entreprises qui contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux, au travers de leurs produits et services, ainsi que de leurs pratiques durables.

Pour ce premier filtre, l'équipe de gestion s'appuie sur la méthodologie propriétaire de BNP Paribas Asset Management qui utilise une approche binaire pour qualifier une entreprise de « durable ». Cela ne signifie pas que toutes les activités économiques de l'entité en question ont une contribution positive à un objectif environnemental, mais plutôt qu'il est possible de mesurer quantitativement la contribution de cette entité à un ou plusieurs objectifs environnementaux, tout en s'assurant que cette dernière ne nuit à aucun autre de ces objectifs.

Cette méthodologie propriétaire intègre plusieurs critères clés et complémentaires dans sa définition des investissements durables.

Au titre de l'article 9 du règlement SFDR, le Fonds prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Le FCP accordera une importance toute particulière à l'évolution des indicateurs liés aux émissions carbone des entreprises en portefeuille.

Pour plus de détails concernant la stratégie d'investissement, veuillez vous référer au prospectus.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit distribué est orienté plus particulièrement aux investisseurs définis dans l'article 423-27 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (les "Investisseurs Avertis"). Les parts de classe X ("Parts X") sont plus particulièrement destinées à l'investisseur Cardif, filiale du groupe BNP Paribas. Il est conseillé de maintenir les investissements dans le Fonds jusqu'en 2030. Le Fonds cible un investisseur idéal possédant une compréhension approfondie de la catégorie d'actifs dans laquelle le Fonds investit, désirant un placement à moyen et long terme (au moins 6 ans) et capable de tolérer une perte totale de son investissement dans le Fonds. Cela implique une forte capacité de l'investisseur à accepter des risques, en considération de ses autres investissements moins risqués et/ou de la composition globale de son patrimoine.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank

La Valeur Liquidative (VL) du Fonds est établie trimestriellement, conformément aux dispositions de l'Article VI.4.c du Prospectus. Elle est calculée d'après les cours du dernier jour ouvré des mois de mars, juin, septembre, et décembre, et sa première détermination se fait à la clôture de la Période de Souscription. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et sur le site de Portzamparc Gestion (www.portzamparcgestion.fr).

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à imposition. Nous lui conseillons de se renseigner à ce sujet auprès des commercialisateurs du FCP.

La responsabilité de PORTZAMPARC Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque lié à l'investissement sur les petites et moyennes capitalisations

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

- Risque de change : l'exposition au risque de change est de 100% pour les devises de l'Espace Economique Européen et de 10% maximum pour les devises européennes autres que celles de l'Espace Economique Européen. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios "défavorable", "intermédiaire" et "favorable" présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de "tensions" montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

	Période de détention recommandée : 6 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 330 EUR	4 580 EUR
	Rendement annuel moyen	-36,74%	-12,20%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 680 EUR	8 800 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,26%	-2,13%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 380 EUR	13 450 EUR
	Rendement annuel moyen	3,76%	5,05%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 800 EUR	16 900 EUR
	Rendement annuel moyen	47,93%	9,13%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre février 2016 et février 2022.

Le scénario modéré s'est produit pour un investissement dans le proxy entre mars 2017 et mars 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le proxy entre août 2021 et décembre 2024.

QUE SE PASSE-T-IL SI PORTZAMPARC GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de Portzamparc Gestion. En cas de défaillance de Portzamparc Gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- Que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coûts Totaux	147 EUR	968 EUR
Incidences des coûts annuels (*)	1,5%	1,6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,6% avant déduction des coûts et de 5,05 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Produit peut vous facturer (0% du montant investi / 0 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Les frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation représentent 1,4% de votre investissement.	140 EUR
Coût de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	15% TTC au-delà d'une performance annualisée de 7% nette de frais de gestion (conditionnée également par l'atteinte d'un objectif extra-financier)	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 6 ans

Il est conseillé de maintenir les investissements dans le Fonds jusqu'en 2030. Le Fonds cible un investisseur idéal possédant une compréhension approfondie de la catégorie d'actifs dans laquelle le Fonds investit, désirant un placement à moyen et long terme (au moins 6 ans) et capable de tolérer une perte totale de son investissement dans le Fonds. Cela implique une forte capacité de l'investisseur à accepter des risques, en considération de ses autres investissements moins risqués et/ou de la composition globale de son patrimoine.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Le Service Qualité Clientèle du groupe Portzamparc est à votre disposition pour enregistrer votre réclamation, l'étudier en toute objectivité et y répondre de manière circonstanciée. Tout est mis en œuvre pour vous délivrer rapidement une réponse complète, précise et détaillée. Un accusé réception de la réclamation vous sera adressé dans les dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation écrite, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai. Nous nous engageons à répondre à votre demande dans un délai ne pouvant excéder deux mois, sauf exception dûment justifiée. On entend par réclamation toute manifestation d'un client ou de l'un de ses représentants exprimant une insatisfaction, un mécontentement ou une contestation auprès de Portzamparc. Ainsi, une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation. Vous pouvez saisir gratuitement ce service en contactant votre interlocuteur habituel qui transmettra votre demande ou en écrivant à l'adresse suivante :

Portzamparc - Service Qualité - 16 rue de Hanovre - 75002 Paris
ou en envoyant un courriel à BCEF.Portzamparc_reclamations@bnpparibas.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances du produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : 1/ Cliquez sur <https://www.portzamparcgestion.fr/> 2/ Indiquez votre profil et acceptez les termes et conditions du site internet. 3/ Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et sélectionnez le fonds concerné.
- Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site Portzamparc Gestion : www.portzamparcgestion.fr et peuvent être adressés, dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite du porteur auprès de Portzamparc Gestion - 10, rue Meuris - 44100 NANTES ou par email : portzamparcgestion@portzamparc.fr N°ADEME : FR200182_01XHWE
- Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entrepreneur d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique> : Le Médiateur.
- Le Produit relève de l'article 9 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.portzamparcgestion.fr/fr/notre-engagement-responsable>.